

Accompagner les personnes dans leur orientation, leur insertion ou leur évolution professionnelle avec l'ADVP

RS6008 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44595, 15061
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2027

Certificateur(s)

LE PATIO · SIRET : 51278441400025

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAFOC GIP FCIP EXPERIENCE	18440919100048	Former
GIP FCIP Expérience / CAFOC de Nantes	—	Former
GIP FORMATION ET CERTIFICATION POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE	18310907300050	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse à des professionnels (en exercice ou en recherche d'emploi) de l'accompagnement, du conseil, de la formation intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle, de l'insertion, de la recherche d'emploi, de l'évolution professionnelle (conseiller en insertion professionnelle, conseillers en orientation, conseillers en évolution professionnelle, formateurs, conseiller bilan, coach, psychologues, enseignants, conseillers en économie sociale familiale, assistant social, éducateur, professionnels des ressources humaines, etc...)

Il s'agit pour ces professionnels de l'accompagnement, ayant déjà une expérience de l'accompagnement, d'acquérir méthode, techniques et outils d'accompagnement qui rendent actrice la personne accompagnée et facilitent chez elle la construction d'un projet d'orientation professionnelle, réaliste et réalisable sur le marché du travail.

Avec cette certification, les professionnels développent des compétences pour utiliser, avec cohérence et déontologie, la démarche Educative Expérientielle (ADVP) et ses outils dans différentes prestations (orientation, reconversion, transitions, mobilité professionnelle), sous différentes formes (entretien individuel, animation collective, distanciel), face à différents types de publics et dans des contextes de travail en constante mutation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 - Accueillir la personne accompagnée dans sa singularité pour lui permettre de formuler ses attentes et ses besoins, ceci en l'écouter, la questionnant et en reformulant ses propos.

C2 - Positionner et faire se positionner la personne accompagnée dans les 4 étapes de l'ADVP, pour faire l'accord sur les objectifs de l'accompagnement, sur les moyens qui seront mis en œuvre, sur les place et rôle de chacun, dans le respect de la démarche éducative expérientielle.

C3 - Amener la personne accompagnée à une meilleure connaissance d'elle-même par l'exploration de : ses valeurs et centres d'intérêt, ses compétences, son rapport au travail, son pouvoir d'agir.

C4 - Amener la personne accompagnée à observer, décrire son environnement socio-économique (ESE) et la diversité des environnements professionnels ; ceci pour élargir et diversifier ses choix d'orientation tout en précisant ce qui est acceptable et possible pour elle.

C5 - Amener la personne accompagnée à dégager puis hiérarchiser des pistes d'orientation possibles pour elle, ceci à partir d'une synthèse des éléments recueillis lors des travaux précédents.

C6 - Amener la personne accompagnée à approfondir chacune des pistes retenues en lui faisant :

- sélectionner les sources d'information utiles à son orientation,
- rechercher et traiter divers types d'informations sur les métiers envisagés et sur leurs débouchés,
- confronter ses caractéristiques personnelles aux exigences du métier et du marché du travail, pour valider son projet.

C7 - Amener la personne à prendre une décision d'orientation, présenter et argumenter son projet, en lui faisant construire un plan d'action sur lequel sont planifiées les premières étapes de sa réalisation.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Un minimum de 6 mois d'expérience dans l'accompagnement des personnes dans leur orientation, leur insertion ou leur évolution professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury délivrant la certification comprend au minimum 2 membres dont un représentant du certificateur et un professionnel expérimenté du secteur de l'accompagnement.

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	10	—	—	—
2024	5	—	—	—
2023	10	—	—	—
2022	5	—	—	—
2021	22	—	—	—
2020	10	—	—	—
2019	9	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2219

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.le-patio-formation.fr/certification-advp/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6008/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 215 € – 2 945 €
Durée	21 – 42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	187
Parcours menés à terme	177
Taux d'achèvement	95 %
Période	06/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	239
Montant total engagé	385 595 €
Coût moyen par dossier	1 613 €
Durée moyenne	37 h
Période	06/2022 – 09/2026
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.